# COMMENT FINANCER VOS TRAVAUX?









Aides financières Appui administratif Conseils techniques

Vous êtes **PROPRIÉTAIRE** et souhaitez réaliser des **TRAVAUX** dans votre logement?

LA VILLE DE MONTBARD peut vous ACCOMPAGNER
GRATUITEMENT dans votre projet.

LA VILLE DE MONTBARD VOUS ACCOMPAGNE

# PROPRIÉTAIRE OCCUPANT DE VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE

## Conditions d'octroi

- ne pas dépasser les plafonds de ressources définis par l'Anah,
- Téaliser des travaux de rénovation, d'adaptation au handicap ou à la vieillesse et/ou des travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique d'au moins 25%,
- ⇒ s'engager à occuper le logement pendant 6 années.

## Soutien financier

- 🗢 selon la typologie des ménages et des travaux,
- Anah : 35 à 50% du montant des travaux HT [plafonné à 20 000€],
- € État : 10% du montant des travaux HT (dans la limite de 1 600€ ou 2 000€ de subventions) pour des travaux d'économies d'énergie,
- Montbard: 500€ d'aide forfaitaire.
- Conseil Départemental de Côte d'Or : 250€ pour les propriétaires très modestes réalisant un gain énergétique conséquent,
- subventions cumulables avec le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE), les aides des caisses de retraite et l'écorprêt à taux zéro.

# PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

## Conditions d'octroi

- ou des travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique d'au moins 35%,
- s'engager à pratique des loyers encadrés pendant 9 années (2 possibilités : plafonds de loyer et de ressources des locataires),
- ⇒ étiquette « D » minimum exigée après travaux.

### Soutien financier

- ⊃ Anah : de 25 à 35% du montant HT des travaux éligibles (plafonnées à 750 ou 1000€/m² selon l'état de dégradation du logement),
- Conseil Départemental de Côte d'Or : 5% du montant HT des travaux éligibles (plafonnées à 750 ou 1000€/m² selon l'état de dégradation du logement),
- ⊃ primes cumulables : énergétique (1500€), de Gestion Locative Adaptée (1000€), de réservation locative (2000€).
- ⇒ subventions et primes cumulables avec l'abattement fiscal sur les revenus locatifs (60%) et l'éco-prêt taux zéro.